

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 843

présenté par

M. Baupin, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 28, substituer au taux :

« 32% »

le taux :

« 35% ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au taux :

« 40% »

le taux :

« 50% ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est une mise en cohérence de l’objectif relatif aux énergies renouvelables avec celui de réduction de la part du nucléaire à 50 % d’ici 2025.

Ce dernier ne nécessite pas un recours accru aux énergies fossiles dans le mix électrique et par conséquent il induit une part des renouvelable de 40 % dès 2025.

Afin d'éviter que l'objectif renouvelable de 2030 ne se traduise pas un ralentissement du déploiement des renouvelables électriques, il est proposé de porter à 50 % la part des renouvelables électriques dans le mix en 2030, et de manière cohérente à 35 % la part des renouvelables dans l'énergie finale.